



Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



Assemblée des délégués du 30 janvier 2015

RAPPORT CONCERNANT L'ÉLEVAGE

Remarques préliminaires

1. Reconnaissance comme fédération d'élevage

La Fédération suisse de courses de chevaux (FSC) a été reconnue définitivement en tant que fédération d'élevage par décision de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) du 9 janvier 2012 après avoir rempli toutes les exigences fixées dans la décision de l'OFAG du 6 mai 2011. Cette reconnaissance est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

De même, la FSC a été reconnue en tant que service émetteur de passeports équins par décision de l'OFAG du 25 mai 2011. Cette reconnaissance est valable jusqu'au 31 décembre 2019.

Fort de sa reconnaissance en tant que fédération d'élevage, la FSC est également reconnue comme telle tant par la Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (FIAH) que par la Société d'encouragement à l'élevage de chevaux français (SECF) pour les trotteurs.

2. Contributions fédérales

Pour les années 2011, 2012 et 2013, la FSC a bénéficié de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage aussi bien en ce qui concerne les naissances que les épreuves de performance.

Suite à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage, la FSC ne bénéficie plus de subventions fédérales depuis la 1^{er} janvier 2014, après que la confédération ait supprimé son soutien pour les épreuves de performance.

Malgré le fait qu'elle ne bénéficie plus de subventions fédérales, la FSC demeure reconnue aussi bien en tant que fédération d'élevage que de service émetteur de passeports.

Rapport 2014

Comme organisation d'élevage reconnue ne recevant pas de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage en 2014, la FSC doit présenter à l'OFAG un rapport annuel comprenant notamment le nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book en 2014 ainsi qu'un récapitulatif des épreuves de performance effectuées.



Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



a. Nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book
(nombre de poulains identifiés et enregistrés en 2014)

	2014	2013
Chevaux de courses au galop		
Mâles	15	12
Femelles	7	15
<i>Total I</i>	<i>22</i>	<i>27</i>
Chevaux de courses au trot		
Mâles	21	24
Femelles	25	20
<i>Total II</i>	<i>46</i>	<i>44</i>
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	68	71

b. Epreuves de performance effectuées en 2014

	2014	2013
Epreuves de performance (galop)	426	394
Epreuves de performance (trot)	<u>1 119</u>	<u>1 117</u>
TOTAL	1 545	1 511



Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



Commission d'élevage

Ni la commission d'élevage, ni la commission d'agrément des étalons ne se sont réunies en 2014, ce qui ne signifie toutefois pas qu'aucune activité n'a eu lieu en 2014.

Commission d'élevage

La commission d'élevage a pris différentes décisions par voie de circulaire.

Les décisions principales concernaient quelques modifications mineures du Règlement d'élevage. Ces modifications ont été approuvées par le comité FSC, puis publiées dans le Bulletin officiel des courses et de l'élevage (BO) en cours d'exercice.

Commission d'agrément

La commission d'agrément est composée de membres de la commission d'élevage, raison pour laquelle ce point est traité dans le rapport de la commission d'élevage.

Un éleveur français a manifesté son intérêt à faire reconnaître un étalon approuvé pour l'élevage de trotteurs français dans son pays pour la monte en Suisse. Il a été informé des différentes formalités à effectuer et a finalement renoncé.

Un grand merci va à toutes les personnes – éleveurs et leur entourage, collaboratrices et collaborateurs des fédérations – qui s'engagent en faveur de l'élevage de chevaux de courses, malgré un contexte économique pas toujours favorable.

Vandoeuvres, le 30 janvier 2015

Henri Turrettini
Président de la Commission d'élevage